



# IMMO DE FRANCE PARIS ILE-DE-FRANCE

SAS 23 486 519,79 Euros - RCS 529 196 412  
Siège social : 20, rue Treilhard - 75415 PARIS Cedex 08

## PARIS

20, rue Treilhard      Tél : 01 40 82 67 00 - Fax : 01 40 82 68 10  
75415 PARIS Cedex 08

N° TVA intracommunautaire FR 45529196412

Carte professionnelle CPI75012016000005019 délivrée par la CCI de PARIS - ILE DE FRANCE

Garanties : GALIAN 89 rue la Boétie - 75008 PARIS - CAUTIALIS Tour Kupka B - 16 rue Hoche - 92800 PUTEAUX

[www.immodefrance-iledefrance.com](http://www.immodefrance-iledefrance.com)

## ORDRE DE SERVICE

Etabli en notre qualité de mandataire

Secteur de : Jean HODOUIN

✉ [jean.hodouin@immodefrance.com](mailto:jean.hodouin@immodefrance.com)

Assisté de : Mme Gaëla RAOUL

☎ 01 40 82 67 86 / 01 40 82 67 87 - ✉

[gaela.raoul@immodefrance.com](mailto:gaela.raoul@immodefrance.com)

Agence :

20 rue Treilhard - 75415 PARIS Cedex 08

Réf. : 34/ raoul// Imm. 2059 / OSTW 195162

*Mentions à rappeler impérativement*

SARL EDIMELEC  
8 RUE DE LISBONNE

93110 ROSNY SOUS BOIS

PARIS, le 21 Novembre 2017

Tél. : 01 48 12 20 90

Fax : 01 48 12 20 99

Email : [edimelec@edimelec.fr](mailto:edimelec@edimelec.fr)

**LE MATISSE A LEVALLOIS - 25-37 PLACE GEORGES POMPIDOU - QUAI MICHELET - 92300 LEVALLOIS PERRET**

Nous vous remercions d'intervenir sur l'immeuble en objet pour :

**PARKINGS LE MATISSE :**

**LA CAMERA A L'ENTREE DU PARKING EST EN PANNE**

**+ LE DETECTEUR ECLAIRANT LE CLAVIER CODE DE L'ENTREE DU PARKING NE FONCTIONNE PLUS.**

**PRENDRE RV AVEC LE GARDIEN**

==oOo==

Votre facture sera impérativement libellée comme suit : LE MATISSE A LEVALLOIS  
IMMO DE FRANCE PARIS ILE-DE-FRANCE - 20, rue Treilhard 75415 PARIS Cedex 08

Tous documents (situation ou facture) et correspondances devront obligatoirement présenter la mention OSTW 195162 dans une police de caractères standards, sans quoi, aucun paiement ne pourrait intervenir.

**Gardien : BARREIRA DELGADO VICTOR Tél : - loge située : 43 AVE GEORGES POMPIDOU      Tél : 06.22.35.78.48 ou 01.47.57.21.34 7H15/11H30 - 15H30/20H00 - Le samedi : 8H15/12H00**

Il conviendra de joindre à votre facturation qui devra être libellée au nom du syndicat des copropriétaires concerné, le double du présent Ordre de Service. Votre facture portera également la mention OSTW 195162.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean HODOUIN

### ATTESTATION A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE

La signature du présent ordre de service et la réalisation des travaux correspondants constitue l'engagement du prestataire au respect des articles du code du travail concernant la lutte contre le travail dissimulé et le contrôle des travailleurs étrangers (article L324-9 et suivants - R 324-1 et suivants et L-324-1 et suivants). En ce qui concerne les attestations à recevoir celles-ci doivent être présentées par l'entreprise tous les six mois selon les articles du code du travail Article L 324-14 : de ne pas recourir au travail dissimulé. Articles L 143-3 et L et R 143-2 de satisfaire aux obligations sociales. Cet engagement à renouveler sera rappelé sur les factures présentées par l'entreprise, à défaut celles-ci lui seront retournées.

#### LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE

(Code du travail: articles L 324-9 et suivants - R324-et suivants et L341-1 et suivants)

Je soussigné (e) Nom : ..... Qualité : .....

Représentant la société : ..... Adresse : .....

Atteste sur l'honneur que tous les travaux et prestations qui me seront commandés par IMMO DE FRANCE seront réalisés avec les salariés employés régulièrement au regard des dispositions du code du travail et notamment les L 143.3 (fourniture du bulletin de paie) ou L 320 ( déclaration préalable d'embauche), L 143.5 ( registre de paie) et L 620.3 ( registre unique du personnel). Je joins à la présente attestation les documents prévus aux R324-4 ou R324-7 du code du travail précisés.

#### CONTROLE DES TRAVAILLEURS ETRANGERS

(Code du travail: art. L 341-1 et suivants)

Certifie sur l'honneur

- Que je n'ai pas l'intention de faire appel à des salariés de nationalité étrangère